

PUBLIC HEARING NOTICE / AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE

Proposed Amendment to the Greater Moncton Planning Area Rural Plan Regulation – Community Planning Act

Public notice is hereby given, pursuant to section 77 of the *Community Planning Act*, that the Minister of Environment and Local Government is considering the adoption of the following amendment to the Greater Moncton Planning Area Rural Plan Regulation – Community Planning Act:

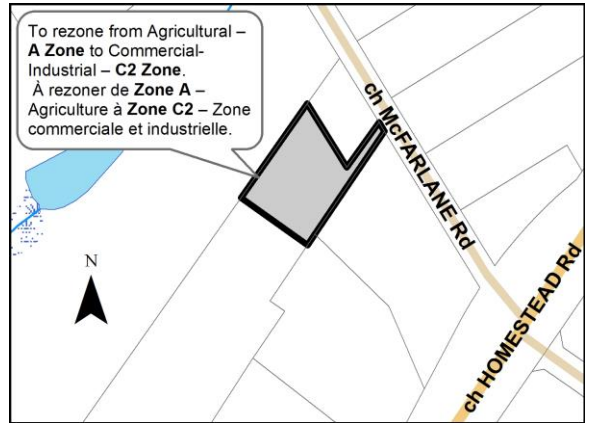
To rezone the lands as shown, located at MacFarlane Road, having PID 00949743, within Berry Mills of the parish of Moncton and the county of Westmorland, from Agricultural – A Zone to Commercial-Industrial – C2 Zone so as to develop a self-storage business, subject to terms and conditions.

A public hearing regarding the proposed amendment to the Greater Moncton Planning Area Rural Plan Regulation – Community Planning Act will be held on September 30, 2014 at 7:00 pm at the Moncton Lions Community Centre, 473 St George Street, Moncton, NB.

Anyone wishing to object to, or comment on, the proposed amendment to the said rural plan regulation may do so by sending their written comments to Provincial Planning Director, Provincial and Community Planning Section, Department of Environment and Local Government, PO Box 6000, Fredericton, NB E3B 5H1 (telephone (506) 453-2862, fax (506) 457-7823) by October 14, 2014 or by appearing at the public hearing on September 30, 2014.

Written objections, or comments, received by 4:30 pm on September 29, 2014 will be read into the record at the public hearing on September 30, 2014 and anyone wishing to comment on the readings may do so at the hearing.

Copies of this notice and the proposed amendment are available for viewing during regular business hours at the Southeast Regional Service Commission, Terminal Plaza 1222 Main Street, 4th Floor, Unit 4000, Moncton, NB E1C 1H6 (telephone (506) 382-5386).



Modification proposée au Règlement du plan rural du secteur d'aménagement du Grand Moncton - Loi sur l'urbanisme

Avis est donné par les présentes qu'en vertu de l'article 77 de la *Loi sur l'urbanisme*, le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux envisage d'apporter la modification suivante au Règlement du plan rural du secteur d'aménagement du Grand Moncton - Loi sur l'urbanisme :

Modifier le zonage du bien-fond ci-indiqué, soit portant le NID 00949743, situé sur le chemin MacFarlane à Berry Mills, dans la paroisse de Moncton et le comté de Westmorland, de les Zones A – Agriculture à la Zone C2 – Commerciale et industrielle afin d'aménager un entrepôt comprenant sous réserve de certaines modalités et conditions.

Une audience publique sur le projet de modification du Règlement du plan rural du secteur d'aménagement du Grand Moncton – Loi sur l'urbanisme aura lieu le 30 septembre, 2014 à

19 h, au Moncton Lions centre communautaire, à 473, rue St George, Moncton, N-B.

Toute personne qui souhaite s'opposer au projet de modification du Règlement du plan rural, ou le commenter, peut le faire en envoyant ses commentaires par écrit au directeur provincial de l'urbanisme, Section de l'urbanisme et de l'aménagement provincial, ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, C.P. 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1 (téléphone : 506-453-2862; télécopieur : 506-457-7823) d'ici le 14 octobre, 2014, ou en se présentant à l'audience publique du 30 septembre, 2014.

Les objections et commentaires écrits reçus d'ici le 29 septembre, 2014 à 16 h 30 seront versés au dossier à l'audience publique du 30 septembre, 2014. Les personnes qui désirent faire des commentaires sur les documents versés au dossier pourront le faire à l'audience.

On peut examiner le présent avis et le projet de modification pendant les heures normales d'ouverture au bureau de la Commission de services régionaux sud-est, Terminal Plaza, 1222, rue Main, 4^e étage, bureau 4000, Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 1H6 (téléphone : 506-382-5386).